

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 32

MONTREAL, MARDI 9 FÉVRIER 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Nettoyage à l'italienne

Le système de l'après-guerre ne tient plus la route

François Brousseau

«La chute de Bettino Craxi le corrompu». «Le maire pris la main dans le sac». «Vérone: une province catholique et bien-pensante saccagée par la corruption». «49 politiciens milanais arrêtés, et ce n'est qu'un début». «L'opération Mains propres frappe maintenant Florence».

La lecture des titres de journaux milanais, romains ou turinois, en ces jours d'offensive antimafia et de grave crise de conscience nationale, rend l'image d'une Italie bouleversée par les vents furieux de la purification morale.

Les journaux de la Péninsule sont littéralement couverts de nouvelles et d'analyses sur la lutte à la corruption des politiciens et le sursaut policier contre le crime organisé.

L'arrestation, hier en banlieue de Naples (voir page B-3), d'une nouvelle haute figure du crime organisé — Rosetta Cutolo, «marraine» de la Camorra napolitaine — accreditée l'idée que cette fois, ce n'est pas une blague: le *Belpaese* de la «partitocratie», de la corruption politique, du catholicisme décadent et de la mafia souveraine est en train de changer pour vrai.

Les accusations se multiplient contre des politiciens réputés intouchables jusqu'à tout récemment. On arrête le chef de la Mafia sicilienne, Toto Riina, puis, trois semaines plus tard, son équivalent napolitain. Le pouvoir incontesté des quatre ou cinq formations partisans qui, sans discontinuer, ont dirigé l'Italie depuis la Seconde Guerre, fait eau de toutes parts.

Témoin la chute imminente de Bettino Craxi, l'ancien tout-puissant président socialiste du Conseil italien, sur le point de démissionner et de comparaître pour cause d'accointances probables avec la mafia et les loges maçonniques.

Témoin cette offensive soutenue contre le crime organisé de Naples et de Sicile, qui vient d'obtenir une nouvelle victoire hier à Ottaviano.

Témoin la réaction qui s'organise contre les partis politiques incrustés et corrompus à la moelle, sous la forme des Ligues régionalistes d'Umberto Bossi et des regroupements interpartis comme celui de Mario Segni, ce démocrate-chrétien «propre» qui cherche à obtenir un référendum pour abolir le système électoral proportionnel et le remplacer — quel rêve! — par le système uninominal à un tour.

Pas un seul parti, pas une seule ville ne sont épargnés. En Italie, non seulement pour obtenir un permis de construction, mais aussi un certificat de décès, un permis de conduire ou même — l'histoire est authentique — pour aller chercher la dépouille mortelle de son père à la morgue municipale, il faut payer des pots-de-vin à tous les échelons.

Le système italien de l'après-Guerre, basé sur l'opposition inexpiable entre démocrate-chrétiens hégémoniques et communistes toujours écartés du pouvoir, alimenté par la croissance économique et l'hypertrophie de l'État, rongé par le clientélisme systématique et par la toute-puissance de la Mafia dans la moitié sud du pays, ne tient plus la route.

Les plantureux contrats «politiques» de sous-traitance aux petits copains, avec des commissions de 100 ou 200% dans les sept chiffres en dollars — le genre de scandale qui garderait, au Québec, la «une» pendant six mois au moins et ferait tomber deux gouvernements entiers — foisonnaient certes depuis des décennies dans la belle Péninsule. Mais ils ont soudain cessé, depuis un an ou deux, d'être considérés comme un mal nécessaire avec lequel il faut bien vivre.

Tout à coup, d'un bout à l'autre du pays, des juges petits et grands se sont levés et ont commencé à déclencher des enquêtes sur tel maire, sur telle permanence de parti politique, sur tel politicien national très en vue. La vague s'est généralisée à tel point qu'il n'y a plus un seul parti épargné, plus une seule ville moyenne ou grande qui n'ait vu son conseil municipal dévasté par les «révélations». Bettino Craxi n'est que le symbole d'une vague purificatrice qui n'épargne plus personne.

L'exemple est venu de haut. C'est que les juges combattant le crime organisé et la corruption sont devenus en Italie de véritables héros nationaux. A la fin des années 80 et au début des années 90, deux magistrats, Giovanni Falcone et Paolo Borsellino, avaient donné le signal par leurs courageuses actions antimafiaïses et leur lutte obstinée contre la fatalité à l'italienne.

Leurs assassinats en mai et en juillet 1992, chefs-d'œuvre de technologie meurtrière et sommets de crapulerie politique (avec des complicités probables au cœur même de l'État) ont donné la nausée à tout un peuple, qui a crié *Basta!* et refusé la loi du silence, allant jusqu'à défier la Mafia dans les rues de Palerme.

L'arrestation de Rosetta Cutolo, les centaines de mandats contre les politiciens à la Craxi, ou encore l'émergence de nouvelles forces à la marge de la vieille politique ne sont pas les garants automatiques du retour de la moralité publique en Italie. Mais tous ces événements prouvent que, là bas comme ailleurs dans le monde, «le vieux se meurt tandis que le nouveau n'est pas encore né» (Gramsci).

CULTURE

Radio-Québec prend le relais des émissions littéraires

PAGE A-5



AVENIRS

Peurs et frissons sur les campus universitaires

PAGE A-5



LES SPORTS

Les Expos donneront 3 millions à Walker

PAGE B-6

SPCUM ET RÉALITÉ MULTICULTURELLE

## Les jeunes policiers sont les plus durs

Une étude indépendante illustre l'ampleur du fossé entre direction et patrouilleurs

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Pour les patrouilleurs de la police montréalaise, les sessions de sensibilisation à la réalité interculturelle de la ville «ne servent à rien». La Charte des droits «est une entrave à notre travail», les lois «ne sont pas assez sévères» et les dirigeants «ne nous soutiennent pas assez».

Et plus ils sont jeunes, plus ils ont tendance à se montrer intolérants.

C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par André Jacob, du département de travail social à l'UQAM, étude subventionnée par le solliciteur général du Canada et

dont les conclusions doivent être remises au SPCUM dans un mois.

Le chercheur de l'UQAM voulait analyser l'impact de la formation des policiers montréalais aux réalités multiculturelles, à l'aide d'un questionnaire de 100 questions rempli par 385 policiers du Service de police de la CUM (SPCUM), suivi d'entrevues qualitatives.

«Ce que je constate avec cette recherche, c'est le fossé énorme entre le discours des dirigeants et celui des policiers dans la rue», explique André Jacob en entrevue au DEVOIR. Le discours des gradés est très largement en faveur de la tolérance, de la promotion des droits, des rapports harmonieux avec les groupes culturels. Mais à

la base, c'est une autre paire de manches.

«De façon très majoritaire, les policiers interrogés doutent de l'utilité des sessions de sensibilisation interculturelle. Et plus ils sont jeunes, moins ils sont tolérants, alors qu'on aurait pu croire qu'ils étaient mieux formés aux réalités multiethniques. Jeunes, ils semblent plus favorables à une politique d'application de la loi et de l'ordre, et ils réclament plus de fermeté de la part de leurs dirigeants.»

Il y a deux semaines, le groupe de travail sur les relations entre la police et les communautés noires, dirigé

VOIR PAGE A-8: POLICIERS

## Pas évident...

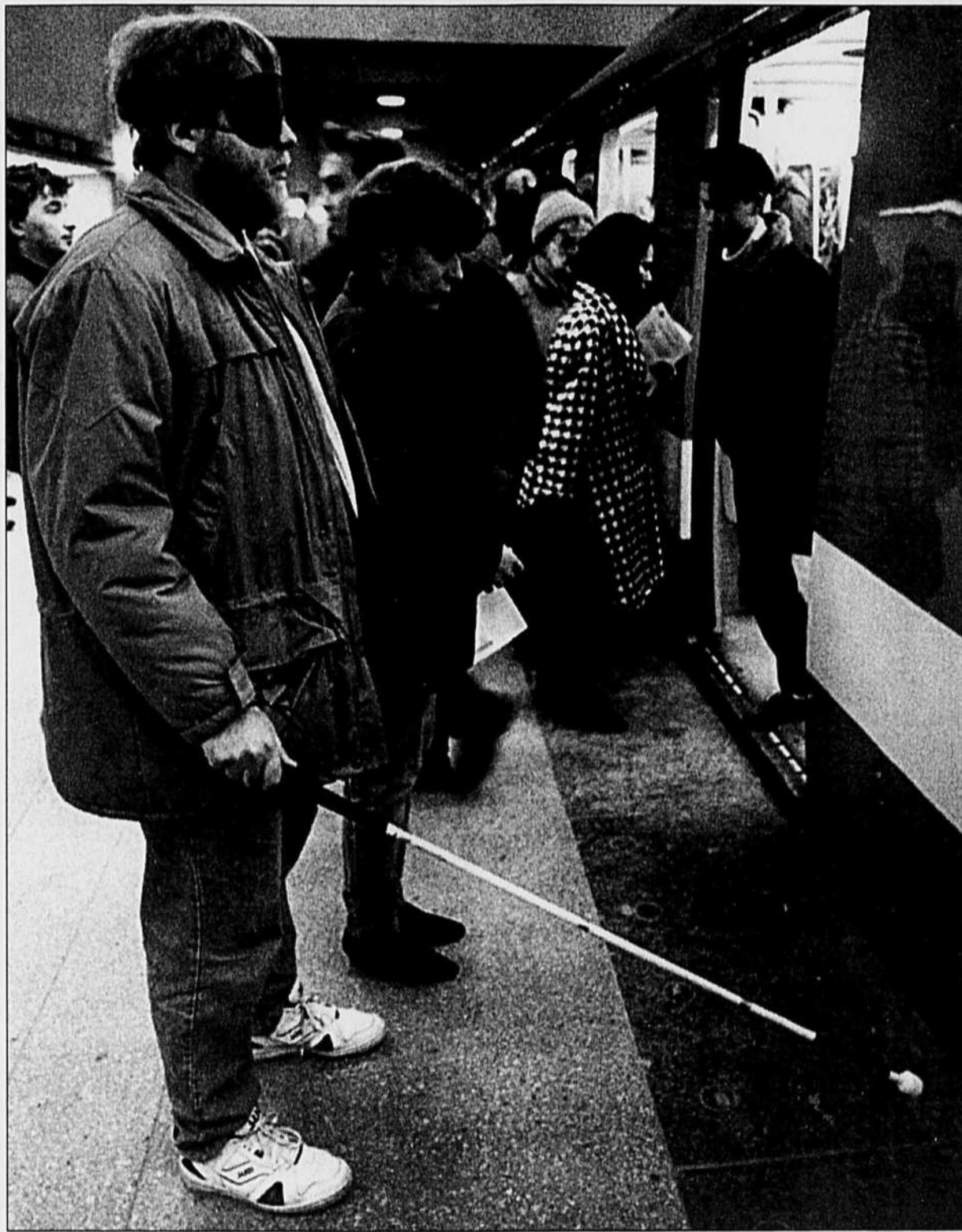


PHOTO JACQUES NADEAU

C'EST LA SEMAINE de la canne blanche au Québec, et notre reporter Jean Dion a décidé de jouer le jeu en tentant une balade «aveugle» dans Montréal. Escorté par une spécialiste (heureusement), il a pu constater toute la difficulté de vivre sans le plaisir de voir. Ici, il s'apprête allègrement à tenter de passer par la fenêtre pour entrer dans un wagon de métro. Récit d'un handicap terrible en page A-3.

RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

## Blais et Valcourt flairent la conspiration indépendantiste

CHANTAL HÉBERT  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Deux ministres fédéraux ont montré du doigt le souverainisme hier pour expliquer la forte opposition qui se manifeste à Québec à l'égard du projet de loi C-105 sur l'assurance-chômage.

Selon le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt et son collègue de la Justice Pierre Blais, la mobilisation plus marquée au Québec qu'ailleurs au Canada contre les restrictions proposées au régime d'assurance-chômage résulte d'une conspiration indépendantiste pour affaiblir leur gouvernement.

«Ils sont pour l'indépendance du Québec. Ils sont contre nous autres à toutes les cinq minutes», affirme ainsi Pierre Blais, principal organisateur ministériel du parti au Québec au sujet des syndicats. Pensez-vous qu'instan-

VOIR PAGE A-8: ASSURANCE-CHÔMAGE

SELON «THE LAFFERTY CANADIAN REPORT»

## Bouchard, Parizeau et Hitler: même combat

PIERRE O'NEIL  
LE DEVOIR

À travers l'appel au nationalisme et le recours à la démagogie, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Adolf Hitler, c'est du pareil au même, estime la maison de courtage Lafferty, Harwood & Partners Ltd.

Intitulée *The Lafferty Canadian Report*, l'analyse politico-économique publiée en janvier par cette institution financière montréalaise insiste d'abord sur le fait que l'action politique des leaders du Parti québécois et du Bloc québécois repose essentiellement sur l'appel au sentiment nationaliste des Québécois. Et conclut: «C'est la forme classique de démagogie et ce n'est pas différent

VOIR PAGE A-8: COMBAT

## Des fichiers pour séropositifs?

2. Deux projets pourraient compromettre l'anonymat entourant le sida

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministère de la Santé étudie deux projets qui auraient pour effet de créer un fichier central de sidéens et un fichier central de personnes porteuses du virus du sida. La création de tels fichiers peut compromettre l'anonymat et la confidentialité dont on a scrupuleusement entouré la maladie au Québec.

Elle pourrait aussi inciter des personnes à risque à ne pas se soumettre à un test de dépistage ou à s'exiler pour le faire, de crainte de voir son cas étalé au grand jour.

Dans les deux cas, on insiste au gouvernement qu'il n'est pas question d'identifier le dossier du malade par son nom, mais plutôt avec un numéro de code fabriqué par ordinateur, à partir de son numéro d'assurance-maladie.

A l'ère de l'informatique, disent

cependant les adversaires du projet, cela ne garantit pas l'anonymat.

Ces projets divisent la communauté médicale au Québec. Les promoteurs n'y voient que du bien: mieux on connaîtra la maladie, mieux on pourra planifier les services aux malades. La déclaration des cas de sida est nominale à peu près partout ailleurs en Amérique du Nord. Les tests de dépistage du virus (VIH) ne sont pas anonymes non plus dans la plupart des États américains et des provinces canadiennes.

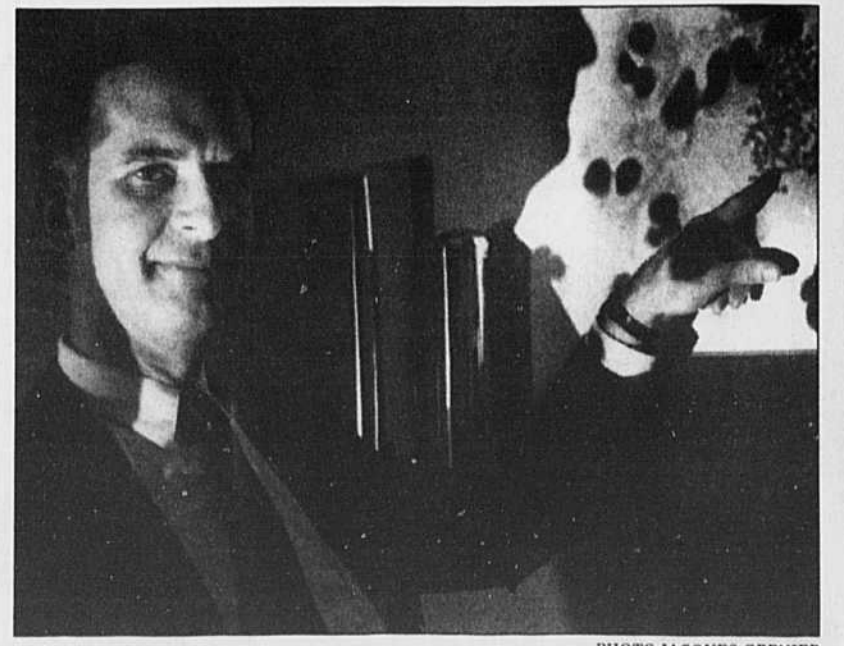


PHOTO JACQUES GRENIER

«Tant que le sida aura une valeur de 'marqueur social', il faudra s'abstenir d'en fichier les victimes», affirme le Dr Jean Robert, directeur du département de santé communautaire Saint-Luc à Montréal.

INDEX

|                        |                     |               |
|------------------------|---------------------|---------------|
| Les Actualités...A2    | Éditorial.....A6    |               |
| Agenda culturel...B7   | Idées.....A7        |               |
| annonces classées...B5 | Le Monde.....B3     |               |
| Avenir.....B1          | Montréal.....A3     | Météo         |
| Avis publics.....B2    | Mots croisés.....B2 | Ensoleillé.   |
| Culture.....B8         | Politique.....A4    | Max.: -12.    |
| Économie.....A5        | Les Sports.....B6   | Détails en B2 |

VOIR PAGE A-8: SIDA

LE DEVOIR

# POLITIQUE

PROJET SAINTE-MARGUERITE-3

## L'exploitation forestière favoriserait Port Cartier

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Une partie importante de la rentabilité économique du projet Sainte-Marguerite-3 (SM-3) réside dans l'exploitation des forêts éventuellement noyées ou qui deviendront accessibles, ce qui pourrait favoriser la reprise de l'usine de pâtes et papier de Port Cartier.

C'est ce qu'ont fait valoir hier les porte-parole d'Hydro-Québec et du ministère québécois des Forêts dans le cadre de la poursuite de la consultation dirigée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Plusieurs groupes de la Côte nord voient dans la forêt une chance unique pour donner des emplois aux travailleurs non spécialisés pendant les trois ou quatre ans que dureront les travaux de récupération du bois.

Mais le porte-parole des Forêts, M. Mario Dugas, a précisé qu'il faudrait trouver d'abord des acheteurs pour ce bois alors que certains secteurs, comme la forêt privée, affichent pour l'instant une surcapacité de production ailleurs au Québec. Si le marché québécois ne réussit pas à tout absorber, on pensera à vendre ce bois à l'étranger, a-t-il dit. Mais la priorité, a-t-il ajouté, ce serait de rouvrir l'usine, ce qui a fait l'objet d'approches du groupe Cascades de la part d'Hydro-Québec, a-t-on révélé hier.

La construction du barrage SM-3, d'une valeur globale de 3 milliards\$, déclenche des appels d'offres pour des contrats d'une valeur globale de 980 millions\$. Entre 140 et 300 millions\$ devraient revenir aux travailleurs de la Côte nord, ce que certains trouvent assez maigres. La construction proprement dite devrait fournir du travail temporaire à environ 500 travailleurs de la région, soit environ 60% de l'effectif total des chantiers, pour un impact régional d'environ 800 emplois pendant une dizaine d'années. Cet énorme projet ne créera en bout de ligne que 20 emplois permanents et des achats annuels d'environ 350 000\$ dans la région à compter de 2001.

Le porte-parole de l'Association pour la protection de la Moisie, M. Bernard Lynch, a pour sa part dévoilé qu'Hydro-Québec s'était gardée d'utiliser une étude qu'elle a commandée sur la valeur économique du saumon. Cette étude attribue au saumon, à son avis, une valeur économique plus grande que celle concédée par Hydro-Québec dans son étude d'impacts. M. Lynch a précisé que cette étude attribuait à la pêche sportive au saumon des retombées économiques de 97 millions\$ par an dans l'ensemble du Québec et, à long terme, de 1,2 milliard\$.

Or, a-t-il noté, la Moisie, dont Hydro-Québec veut détourner 15% du débit général, génère 40% de l'effort de pêche au saumon sur la Côte Nord et 12% dans l'ensemble du Québec, pour une valeur possible de 12 millions\$. Par contre, Hydro-Québec évalue à seulement 1,8 million\$ la valeur des jours de pêche sur la Moisie et à 2,2 millions\$ celle des saumons pêchés.

Les retombées du projet devraient, d'autre part, être fort modestes pour les Montagnais de la région. Seulement 24 d'entre eux sont qualifiés comme travailleurs de la construction. Hydro-Québec a toutefois souligné que d'autres pourraient se qualifier durant les 10 ans que dureront les travaux.

Personne n'a toutefois demandé quelle part des emplois non qualifiés leur serait réservée. A long terme, le potentiel de la région demeure intéressant malgré le faible diamètre du bois disponible. Pour le ministère des Forêts, l'ouverture de ce territoire pourrait permettre une exploitation forestière soutenue d'environ 400 000 mètres cubes par année, une fois l'opération de récupération terminée.

Pour le porte-parole de la Fédération québécoise de la faune, M. Daniel Vanier, ces emplois classiques masquent la valeur économique de ce que SM-3 fera disparaître. Il a souligné qu'Hydro-Québec avait, certes, étudié le saumon mais pas la valeur économique des autres espèces. Hydro-Québec ne calcule pas d'ailleurs les «externalités» de ses projets, ce qu'elle commencera à faire pour l'ensemble de son plan de développement «dans quelques années». Elle étudiera les meilleurs méthodes disponibles pour les appliquer, si tout va bien, à son prochain plan de développement.

Ses porte-parole ont souligné que ce genre de calcul était surtout intéressant pour calculer la valeur relative de différentes filières énergétiques, ce qui n'est moins intéressant au Québec où à peu près tout repose sur l'hydraulique. Quant à l'éolien, c'est toujours la bête noire d'Hydro-Québec, qui aurait étudié le potentiel de la Côte nord l'an dernier dans une étude qui n'était pas concluante.

## «Nous sommes tous Américains»

Reed Scowen, délégué général du Québec à New York, croit que «nous sommes devenus un des soixante États de l'Amérique»

FREDERIC TREMBLAY  
PRESSE CANADIENNE

Le délégué général du Québec à New York, Reed Scowen, invite les Québécois à se voir dorénavant comme des Américains afin de faire face efficacement aux défis économiques de l'avenir.

Depuis la signature de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis, M. Scowen est d'avis que les perspectives ont changé profondément.

«En raison de l'ALE de 1989, nous sommes destinés à participer aux dilemmes d'une société distincte plus vaste. Mon point de vue est que nous sommes tous Américains, maintenant, et c'est en tant qu'Américains que nous devons trouver des solutions», a soutenu M. Scowen, hier, au cours d'une allocution prononcée devant le Cercle canadien de Montréal.

Le délégué général du Québec à New York a comparé le Québec à un État américain, parmi une soixantaine d'autres.

«Nous sommes un État, le dixième plus important en terme de population, un peu plus petit que le New Jersey, un peu plus grand que la Caroline du Nord. Nous sommes devenus un des soixante États de l'Amérique», a fait valoir Reed Scowen.

Celui-ci a comparé les pouvoirs politiques du premier ministre québécois à ceux d'un gouverneur d'État américain.

«Le budget du New Jersey est inférieur à celui du Québec principalement en raison du rôle des gouvernements locaux en éducation et de la présence importante du secteur privé dans les soins de santé. Mais les autres questions et contraintes auxquelles le premier ministre et le gouverneur font face sont très semblables», a-t-il mentionné.

Reed Scowen précise que les préoccupations politiques de nos voisins du Sud sont similaires aux nôtres; elles tournent autour de l'environnement, des affaires internationales, des impôts et de l'immigration, a-t-il indiqué.

Outre la comparaison politique, le délégué du Québec à New York a insisté aussi sur l'importance des liens économiques entre le Québec et le reste du continent.

M. Scowen a souligné que le Québec exportait le tiers de son produit intérieur brut, principalement aux États-Unis.

Depuis l'ALE, ajoute-t-il, les délimitations territoriales n'existent plus.

Pour illustrer cette nouvelle réalité, Reed



Reed Scowen considère qu'avec l'Accord de libre-échange, les délimitations territoriales n'existent plus.

Scowen a signalé que plusieurs entreprises américaines remettaient en cause l'existence de leur siège social canadien.

«Dans un marché unique, quelle est précisément la raison d'être d'un second siège social, à une époque de restructuration massive, quand le siège social américain est lui-même réorganisé et soumis à une cure d'amaigrissement radicale?», s'est interrogé M. Scowen.

Dans un contexte de libre marché, le délégué général du Québec à New York juge que nos programmes sociaux devront nécessairement s'harmoniser avec ceux des États américains, afin de protéger notre niveau de compétitivité. «Rien ne sera sacré», prévient M. Scowen, pas même notre programme de santé, la première et souvent la seule chose à laquelle pensent les Canadiens quand on leur demande ce qui les distingue des Américains.

Dans un autre ordre d'idées, Reed Scowen dit aussi croire que l'incertitude politique persistante au Canada est de nature à nuire à l'état de notre économie.

«Notre incertitude constitutionnelle a un effet dissuasif sur les investisseurs américains. Cet effet est plus important chez certains que chez d'autres, mais c'est toujours un facteur négatif», a-t-il avancé.

Traitement à l'Interleukin-2

## Bourassa reçoit sa première injection

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Robert Bourassa a reçu, hier vers midi, sa première injection du vaccin Interleukin-2.

Quelques heures plus tard, lors d'une conversation téléphonique avec sa porte-parole Mme Sylvie Godin, il a personnellement avoué: «Ce n'est pas une partie de plaisir».

Au cours d'une brève rencontre de presse, qui se répétera quotidiennement tout au long du séjour de M. Bourassa au National Institute of Health de Bethesda au Maryland, près de Washington, Mme Godin a tenu à préciser que le traitement controversé dont il a été question dans deux quotidiens québécois, hier, n'est pas celui qui est administré au premier ministre.

«Le traitement ne concerne en rien celui dont fait l'objet M. Bourassa», a-t-elle précisé.

Les informations publiées font état d'une controverse dont est l'objet le médecin traitant de M. Bourassa, le Dr Steven Rosenberg, quant à l'efficacité d'un traitement qui consiste à extraire des lymphocytes d'infiltration d'une tumeur pour les stimuler avec des protéines.

Les cellules (ou le vaccin qui en résulte) sont ensuite réinjectées dans le patient.

Selon certains chercheurs, dont les propos ont été publiés dans la revue Nature, cette thérapie pourrait tuer plus vite que le cancer lui-même.

La revue a rapporté que les scientifiques du National Institute of Health, où se trouve M. Bourassa et où travaille le Dr Rosenberg, ont déploré le peu de résultats obtenus au cours des deux dernières années.

Il s'agit même de décider de renouer le versement d'une subvention de recherche de 4 millions\$ destinée au Dr Rosenberg pour qu'il poursuive ses expériences.

«Par ailleurs, comme prévu, a ajouté Mme Godin, le traitement (Interleukin-2) a commencé. Le médecin traitant (le Dr Steven Rosenberg) m'a confirmé que tout se déroulait normalement.

«J'ai aussi parlé au premier ministre au téléphone tout à l'heure (vers 15 heures), a-t-elle poursuivi. Sa voix était bonne; il a toutefois laissé entendre que ce n'est pas une partie de plaisir, mais que c'est quand même encourageant.»

M. Bourassa recevra une autre injection aujourd'hui et tous les jours pour une période encore indéterminée «parce qu'il est difficile de prédire comment son organisme réagira au traitement».

«Quant à la mécanique du traitement, a indiqué Mme Godin, elle sera expliquée plus en détail au cours des prochains jours.»

## Procès Cogger: les témoins ne seront pas entendus de nouveau

PRESSE CANADIENNE

À compter de 1986, alors qu'il venait d'être nommé sénateur, M. Michel Cogger a commencé à envoyer des factures à l'homme d'affaires Guy Montpetit pour le quel il faisait des pressions auprès de ministres et fonctionnaires fédéraux. En retour, M. Montpetit, qui espérait obtenir des subventions gouvernementales, lui a fait des chèques pour un montant total de 212 000\$.

C'est ce que tend à démontrer les documents saisis par des agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au bureau montréalais de M. Cogger et à celui de l'homme d'affaires Guy Montpetit.

Ces informations provenant de l'enquête préliminaire des deux hommes, menée du 19 au 22 mai 1992, sont devenues publiques, hier, au moment où s'amorçait le procès du M. Cogger, qui est accusé d'avoir usé de son influence de sénateur contre rémunération.

A cette occasion, fait plutôt inusité, le procureur de la Couronne Pierre Lévesque et le procureur du sénateur Bruno Pateras ont déclaré au juge qu'ils recommandaient que les témoins ne soient pas à nouveau entendus.

Le juge Jean Falardeau, de la Cour supérieure, a accepté de se contenter des transcriptions écrites des témoignages rendus devant le juge Joel Guberman, de la Cour du Québec, à l'étape de l'enquête préliminaire.

## Mario Dumont fait sa rentrée

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Si le ministre Yvon Picotte qualifiait ce week-end l'ancien président des Jeunes libéraux de vedette passagère, Mario Dumont, lui, fait en sorte de ne pas se faire oublier.

Ce soir, il reprend du service, après quelques semaines à l'écart de la vie publique, devant la commission sur les finances publiques à l'Assemblée nationale. Il y présentera le mémoire du Forum Option Jeunesse, un regroupement de jeunes formé par le noyau des 20 membres démissionnaires de l'exécutif de la Commission Jeunesse libérale et d'un réseau de leurs contacts dans le mouvement étudiant et ailleurs.

Depuis janvier, ils ont tenu deux rencontres et mené des consultations qui ont mobilisé près de 150 jeunes, affirme Dumont, au cours d'un entretien téléphonique, hier.

On ne se tue pas au travail, assure le jeune leader de 22 ans. La première rencontre, qui a tout de même réuni une cinquantaine de participants, s'est déroulée à Sainte-Anne-de-la-Pérade où on a joint l'utile à l'agréable. Réunion en soirée, suivie d'une partie de pêche sur la glace qui a duré une partie de la nuit.

Si on se la coule douce, il ne faut pas croire qu'on ne travaille pas sérieusement. Des universitaires ont été consultés, les documents du ministère des Finances et du Conseil du Trésor, scrutés.

Le Forum Option Jeunesse n'a rien à voir avec le Club de réflexion fondé par Jean Allaire, bien que ses objectifs soient similaires: provoquer la discussion, soulever des idées dans un contexte non partisan sur l'avenir du Québec.

L'ancien président des Jeunes libéraux sera accompagné ce soir, à 21 heures (la comparution est télévisée sur le canal des débats de l'Assemblée nationale), de deux autres piliers de l'organisation de la Commission Jeunesse d'avant le schisme: Jean-Luc Benoit et Marc Snyder.

Tout ça a commencé durant la période des Fêtes, relate-t-il. Coups de téléphone, rencontres informelles. Puis on s'est dit qu'il serait «important de faire entendre un point de vue jeune» à la commission, dit-il.

Ce point de vue jeune, quel est-il?

Il consiste en gros à rappeler que l'on ne pourra redresser les finances publiques sans redresser le niveau d'emploi. Notre société ne peut pas supporter 13% de chômage, dit-il. Alors dans les choix relatifs aux dépenses, Option Jeunesse voit des incontournables: tout ce qui est un investissement pour l'avenir économique, telle l'éducation, la formation de la main-d'oeuvre et la recherche-développement.

Dans la même veine, le groupe rejette toute tarification dans ces domaines. Il ne s'oppose pas au ticket modérateur dans la santé.

Et il croit que les services gérés par l'État sans être essentiels — l'octroi de permis de pêche par exemple —, devraient être tarifés à 100% de leur valeur.

Bien sûr, ces jeunes mettent en garde leurs aînés contre la tentation d'emprunter pour payer les dépenses courantes en alourdissant un fardeau que les générations futures auront du mal à supporter.

Option Jeunesse fait aussi plusieurs suggestions au nombre desquelles, résume Dumont, la réduction de moitié du nombre de ministres et la valorisation du rôle de député et des fonctionnaires.

LE DEVOIR

# ABONNEZ-VOUS

Economisez jusqu'à 26% sur les prix de vente en kiosque!

Choix d'abonnement\*

|             | lun. au sam.<br>(taxes incl.)               | lun. au ven.<br>(taxes incl.)               | sam. seul.<br>(taxes incl.)               |
|-------------|---|---|---|
| 13 semaines | <input type="checkbox"/> 55,76\$ (7,51\$)   | <input type="checkbox"/> 42,18\$ (5,68\$)   | <input type="checkbox"/> 18,78\$ (2,53\$) |
| 26 semaines | <input type="checkbox"/> 103,66\$ (13,96\$) | <input type="checkbox"/> 79,74\$ (10,74\$)  | <input type="checkbox"/> 36,05\$ (4,85\$) |
| 52 semaines | <input type="checkbox"/> 196,45\$ (26,45\$) | <input type="checkbox"/> 147,23\$ (19,82\$) | <input type="checkbox"/> 66,45\$ (8,95\$) |

Mode de paiement

- Chèque ou mandat poste  
 Mastercard  Visa  American Express

No de carte: \_\_\_\_\_

Expiration: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

 Facturez-moi

\* Les prix mentionnés sont valables pour les abonnements livrés à domicile à l'intérieur des limites de notre réseau de distribution.

Vos coordonnées:

Nom: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_ App.: \_\_\_\_\_  
 Ville: \_\_\_\_\_  
 Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_  
 Tél. (dom.) \_\_\_\_\_ Tél. (bur.) \_\_\_\_\_  
 Indications pour la livraison: \_\_\_\_\_

Retournez votre demande d'abonnement à l'adresse suivante:

LE DEVOIR

Service à la clientèle,  
 2050, rue de Bleury, 9e étage,  
 Montréal (Québec), H3A 3M9 ou par télécopieur au: (514) 985-3390

Pour de plus amples informations, communiquez avec notre Service à la clientèle aux numéros suivants:  
 Montréal et environs: (514) 985-3355, Extérieur de Montréal: 1 (800) 463-7559

## É D I T O R I A L

## Marche arrière, monsieur Valcourt

Jean-Robert Sansfaçon

Jadis la pierre angulaire du système canadien de protection sociale, le programme d'assurance-chômage ne répond plus aux besoins et aux moeurs de notre société. Il faut y voir, et vite. Mais d'ici là, pourquoi s'acharner à faire payer les plus pauvres?

**M**algré la grogne dont l'écho s'est fait entendre jusque dans la rue et même au sein du caucus des députés conservateurs québécois, le ministre Bernard Valcourt n'entend toujours pas revenir sur sa décision de soustraire certains chômeurs aux prestations d'assurance-chômage. Qu'il ait de l'abus, personne n'en doute. Qu'il faille resserrer les contrôles, plusieurs le souhaitent. Mais prétendre que tous les travailleurs qui quittent volontairement un emploi pour d'autres motifs que ceux prévus à la loi, sont des profiteurs, c'est de la démagogie.

Qui n'a pas été forcé, au moins une fois dans sa vie, d'abandonner un poste parce que rien n'allait plus? Conflits de personnalité, conditions de travail à mille lieux de celles annoncées, rétrogradation, incapacité de répondre aux attentes de sa fonction, tablette... Qu'on demande à un chômeur de justifier son départ par écrit, qu'on le pénalise par une période d'attente plus longue ou de prestations plus courte s'il s'agit d'un départ sans motifs, seul le manque d'imagination ou l'entêtement mesquin empêche de trouver les moyens de limiter les abus.

Même pour les cas d'exception déjà prévus par la loi, ceux de harcèlement sexuel par exemple, il est illogique et injuste de faire porter le fardeau de la preuve sur les épaules des plaignantes. Combien de femmes n'oseront jamais affronter leur patron devant des juges, et se retrouveront dès lors sans revenu même après des années de travail et d'angoisse?

Cette supposée générosité du système à l'endroit d'individus qui quittent leur emploi n'a rien d'une mesure socialisante, contrairement à ce que «sérénade» le ministre. Nous vivons dans une économie libérale où le marché de l'emploi, comme celui des biens et des services, doit être le plus libre possible, dans le respect du droit fondamental d'association-négociation, et des lois du travail. Cela suppose qu'une entreprise puisse licencier ses employés en cas de difficultés financières, ou de «rationalisation» de ses activités, mais aussi que les salariés aient la liberté de quitter leur emploi. En leur coupant les vivres, on fausse le jeu au profit du plus fort, celui qui contrôle déjà le pouvoir d'embauche et de licenciement.

Bien sûr, il y a des coûts associés à cette liberté de manoeuvre de la force de travail, coûts qui peuvent paraître élevés, voire superflus en période de récession. Mais alors, pourquoi permettre aux entreprises de licencier des salariés sans pénalités et sans avoir à le justifier? Après tout, 90 % des coûts du régime d'assurance-chômage n'originent pas du choix des salariés de quitter leur emploi, mais de décisions d'entreprises concoctées à huis clos, sans aucune justification publique, et procédant d'un unique objectif: la rentabilité des capitaux. En somme, les capitaux et les profits sont privés, mais les coûts sociaux du chômage restent essentiellement publics. D'accord, puisque c'est là l'essence même du capitalisme, mais en autant qu'en situation de crise économique, le préjugé favorable aille

aux victimes et à leur famille, non aux aventuriers de la finance.

Le projet de loi du ministre Valcourt confierait à l'un des deux acteurs de la scène du marché du travail un pouvoir excessif sur l'autre. Déjà en position de pouvoir congédier comme et quand il l'entend, l'acteur patronal détiendra désormais un pouvoir de chantage à l'emploi. Chantage que certains n'ont pas perdu de temps à utiliser, comme un enquêteur du DEVOIR le rapportait récemment.

Une autre mesure du projet de loi pose problème. Il s'agit de la diminution du montant des prestations maximums de 60 % à 57 % du salaire assurable. Comme les prestataires actuels ne seront pas touchés et que le salaire assurable augmentera cette année de 2 à 3 %, le montant des prestations versées ne devrait à peu près pas diminuer. Parlons donc d'un gel des prestations plutôt que d'une diminution.

Mais pourquoi cette mesure? Pourquoi pas -5 %, ou -2 %? Est-ce bêtement parce que le ministre veut couper 600 millions \$ et que 3 % est la coupure magique?

Si le ministre veut absolument trouver 600 millions

**L'un des acteurs**

**du marché du**

**travail aurait un**

**pouvoir excessif**

**sur l'autre.**

\$, on pourrait lui suggérer bien d'autres moyens. Pourquoi, par exemple, ne pas imposer un ticket modérateur aux entreprises qui utilisent l'assurance-chômage pour payer leurs employés 90 % de leur salaire en travaillant moitié moins. C'est le cas de GM notamment, à chaque vague de ralentissement de la production. De même, pourquoi ne pas imposer un ticket modérateur équivalent à quelques semaines de prestations par nouveau chômeur à toute entreprise qui fait des licenciements dans le but d'améliorer sa rentabilité? Les salariés ne doivent-ils pas, eux, se priver de revenus pendant les deux premières semaines de chômage? En plus de générer une entrée de fonds substantielle, une telle mesure inciterait les employeurs à moins de légèreté dans leur politique de gestion des ressources humaines.

En soi, que la caisse d'assurance-chômage ne fasse pas ses frais en période de récession, il n'y a là rien d'anormal. Auparavant, le déficit était assumé par le gouvernement qui reconnaissait ainsi sa responsabilité. Depuis quelques années, les dés sont pipés. Non seulement Ottawa ne contribue plus à la caisse et laisse le déficit s'accumuler (5 milliards \$, présentement), mais il y puise des milliards \$ pour la formation de la main-d'oeuvre.

En agissant de la sorte, Ottawa fait porter les coûts de la formation sur les seules épaules des travailleurs et des entreprises qui créent le plus d'emplois. Si on tient à une politique globale de la main-d'oeuvre, qu'on en conçoive une et qu'on décide qui y contribuera. Pour l'instant, c'est ce bricolage d'amateurs qui explique en partie la crise du programme.

Qu'on propose des réformes, pas des coupures sauvages dont les conséquences sociales seront aussi dramatiques que les effets économiques seront pervers. Ce projet de loi doit être retiré du feuilletteon, ou repensé du tout au tout. En s'entêtant à vouloir imposer sa réforme, le ministre Bernard Valcourt ne fera que renforcer l'image d'un gouvernement qui n'a cure du sort des petites gens.

## L E T T R E S

## Rhodésie à l'envers

Je ne fais pas de politique, bien que je ne sois qu'une politicienne. Mais quand M. Pierre Bourgault écrit ce qu'il écrit (LE DEVOIR, 3 février 1993), je ne peux que m'insurger, et pour les raisons suivantes:

• Le Québec est mon pays et j'y crois suffisamment pour que les chefs qui prétendent vouloir me diriger n'en fassent pas une Rhodésie à l'envers, celle que les «monnonques» et les «matantes» voudraient maintenant m'imposer, et je nomme Jacques Parizeau et Pierre Bourgault.

• Je sais qui je suis, un Québécois comme n'importe quel autre dans mon pays: suis-je de vieille souche ou de souche nouvelle? Question dont même Hamlet ne pourrait pas débattre: un pays ne se fait pas sans les autres, c'est-à-dire contre, mais pour. Tolérance? Non, même habitation du même lieu, ce qui veut dire mêmes problèmes de vie et de mort.

Or, où sont les mêmes problèmes de vie et de mort maintenant? Dans la langue? Dans rien d'autre?

Si c'est cela, les sénéiles précoces comme Yves Beauchemin et André Major ont raison, tout comme les «monnonques» et les «matantes», qu'ils s'appellent Jacques Parizeau ou Pierre Bourgault: à défaut de pouvoir nous proposer un nouveau contrat social, ils voudraient nous rendre comme société aussi déliquescents qu'eux le sont: jouir enfin du pouvoir, mais rien que pour le pouvoir, comme des «monnonques» et des «matantes», ce qui serait digne de n'importe quelle république de bananes, mais non des problèmes, plutôt désastreux, que même comme nation nous vivons, pareillement à n'importe quelle autre: si pour tous on ne fait pas de notre terre une terre de liberté, à

qu'on bon l'indépendance?

Peut-être MM. Parizeau et Bourgault ont-ils enseigné trop longtemps.

Ils ont peut-être si bien désappris de tout que leurs élèves pourraient sans doute commencer à faire leur véritable éducation.

Victor-Lévy Beaulieu  
Trois-Pistoles, 3 février 1993

## Mme Bacon en 12 secondes

Dans la presse, le discours de Lise Bacon devant les amis de Cité libre fut assez mal reçu (D. Latouche, LE DEVOIR, 23 janvier). Une bonne partie de l'auditoire réagit assez mal également. Après son allocution, une douzaine de personnes se levèrent pour lui adresser des commentaires. Plus des deux tiers s'opposèrent sans vergogne à ses thèses.

Une seule question concernant le portefeuille de l'Énergie: un intervenant voulait savoir si le gouvernement avait l'intention de créer «un musée national de l'électricité» ou encore «un musée des onze nations autochtones du Québec», à Montréal.

La ministre souleva un point intéressant, cependant, lorsqu'elle dénonça le caractère spécieux des reportages de la presse audiovisuelle enlumines d'extraits parlés de moins de douze secondes. Ainsi, les journalistes «entretiennent l'ignorance» et «véhiculent des demi-vérités», dit-elle.

Mme Bacon a raison sur ce point. À la télévision de la CBC, on a pu voir un reportage dans lequel Jean Chrétien intervenait par le biais de deux extraits de trois secondes chacun et un troisième de sept secondes, à la mi-janvier! Episer des extraits de huit secondes est devenu pratique courante en

presse parlée.

Pendant la dernière campagne électorale, *The CBS Evening News* imposa une norme minimale de 30 secondes pour les segments parlés (clips) des candidats à la présidence. Cette pratique devrait être analysée par les patrons de presse.

À la télévision, les images en cascades ne peuvent que gommer le texte du journaliste et encore davantage le sens des paroles des interviewés.

Henri-Louis Comte  
Président, Médianor  
Montréal, 25 janvier 1993

## Attention au titre!

Il y a quelques années, une terrible canicule fit de nombreux morts en Grèce.

J'ai été sidéré de voir un jour, à la une du DEVOIR, sous le titre suivant: «La Grèce fond», la photo d'une femme obèse, inconsciente et portée par deux hommes. Maladresse ou farce plate, digne de Hara Kiri?

J'ai ressenti un malaise plus grand encore le 20 janvier dernier, quand je suis tombé sur ce titre en page B-3: «Les trains et les Juifs au musée».

Un banal entrefilet soulignant l'inauguration de deux expositions, l'une sur l'industrie ferroviaire à Montréal, l'autre sur deux siècles de présence juive au Canada. Réunir ces deux sujets en un seul titre artificiel, ça ne fait jamais qu'un mauvais titre de plus.

Mais que, ce faisant, on mette sur le même pied les trains et les Juifs, et que, de surcroît, on parle d'un peuple comme d'un objet muséologique, c'est carrément inacceptable. Il faut faire attention à ce qu'on écrit dans un journal.

André Lemelin  
Sainte-Foy, 29 janvier 1993

VALCOURT PRÊT POUR LE POING FINAL



## Le souvenir de Pauline Vanier

**L**a mort récente de l'ancien gouverneur général Jeanne Sauvé ramène le souvenir de la première Québécoise à s'être illustrée à Rideau Hall, Pauline Vanier.

Décédée en mars 1991, à l'âge de 93 ans, Pauline Vanier avait quitté le Canada en 1972 pour vivre en France. De fait, elle vivait à L'Arche, petite communauté du nord de la France où son fils Jean avait installé le premier de ces centres se chargeant de personnes souffrant de déficiences mentales. Toute une génération de Québécois et de Canadiens connaît probablement très peu Pauline Vanier qui a quitté le Canada il y a deux décennies.

Un tout petit livre est récemment sorti sur Mme Vanier. Deborah et George Cowley, d'Ottawa, en ont rédigé le texte (*One Woman's Journey*) à partir des 18 heures d'entrevues qu'elle leur avait accordées. Le livre, c'est se rendre compte des raisons pour lesquelles tant de gens admireraient cette femme.

Elle avait épousé Georges Vanier, soldat, officier, diplomate et gouverneur général. Cette femme était dotée d'une foi profonde, d'un caractère bien trempé, son action s'inspirait de principes solides et elle avait un coeur très généreux pour s'occuper de sa famille, des gens dans le besoin et de son pays. Au cours du dernier conflit mondial et dans l'après-guerre, elle s'est dévouée pour les réfugiés en Europe.

La vie de Pauline Vanier fut extrêmement intéressante, en partie du fait de son mariage à Georges Vanier. Le couple se trouvait à l'ambassade canadienne à Londres durant les années 30, témoin des préliminaires à la guerre. Le début de la guerre, il l'a vécu à l'ambassade parisienne.

Les Vanier et leurs enfants purent quitter la France avant l'arrivée des Nazis et eurent la chance d'atteindre Londres. C'est là que Pauline Vanier vécut les premières années de la guerre et la bataille de Grande-Bretagne. Elle et son mari étaient tout à fait convaincus que le gouvernement canadien devait donner son appui à Charles de Gaulle. Le gouvernement canadien, largement influencé par



JEFFREY SIMPSON

l'appui que donnait le Québec au régime de Vichy, n'a pas reconnu de Gaulle comme légitime représentant de la France.

Le gouvernement canadien était tellement contrarié par l'appui que donnait Vanier à de Gaulle que Georges Vanier fut rappelé au Canada. Mme Vanier raconte comment, à Montréal comme à Québec, les Vanier étaient ostracisés; le Canada français, influencé par l'Église, appuyait Vichy.

«Nous avons essayé de parler de ce que nous avions vu en Europe et de faire prendre conscience de la menace qu'une victoire allemande ferait peser sur le Canada, mais nos paroles tombaient dans l'oreille de sourds», confie Pauline Vanier aux auteurs. «Souvent nous nous sommes butés à un rejet violent. On nous accusait de vouloir tromper les gens, de mentir délibérément...»

«On se mit à nous envoyer des lettres de menaces ou des coups de fil du même type. Les réunions auxquelles nous nous adressions étaient perturbées par des gangs organisés. On chuchotait des accusations odieuses contre nous, à propos de notre vie privée ou même de nos enfants. Parfois ces accusations étaient reprises par la presse.»

Le gouvernement canadien eut finalement la sagesse de donner son appui à de Gaulle. Il renvoya les Vanier à Londres tout d'abord, puis à Alger pour garder contact avec la France libre. Le couple de Gaulle et le couple Vanier se lièrent d'amitié, amitié qui demeura intacte après la fin de la guerre. De Gaulle, en raison de son amitié avec Georges Vanier, fit don

au Canada d'une magnifique résidence dans le Faubourg Saint-Honoré.

Plus tard, après la mort de son mari, Pauline Vanier s'inquiéta de l'éventuel appui de de Gaulle à l'indépendance du Québec. Elle rendit visite à de Gaulle avant son voyage de 1967 au Québec (Montréal était cette année-là l'hôte d'Expo 67).

Au tout début du lunch, selon ce qu'a dit Mme Vanier aux Cowley, de Gaulle dit: «On ne peut envisager l'unité. Même la souveraineté-association est impensable. Seul un Québec libre et indépendant sera à même de sauver la civilisation nord-américaine.»

À ces mots, confie Mme Vanier, «je fus interloquée. Je lui dis franchement qu'il se livrait selon moi à un jeu dangereux, qu'il nous jetterait dans les bras des Américains et qu'inévitablement les Américains ne permettraient ni au Québec ni à ce qui resterait du Canada d'être de vrais pays indépendants.»

Après la mort de Georges Vanier, sa veuve Pauline conserva des liens avec maintes organisations au Canada, tout spécialement avec l'Institut Vanier pour la famille qu'elle fonda et auquel elle donna pour mandat de promouvoir la recherche et autres activités propres à renforcer la vie familiale.

Catholique fervente, Pauline Vanier eut épisodiquement des doutes quant à sa foi. Elle s'interrogeait sur l'utilité de sa vie, elle se demandait si elle était vraiment en mesure d'aider les malades accueillis à L'Arche.

J'imagine que des féministes modernes se gausseraient du souci de Pauline Vanier pour la famille, le devoir et le pays. N'était-elle pas une enfant de l'ère victorienne? Je ne suis pas certain qu'elle aurait bien compris le langage d'aujourd'hui avec ses références constantes aux «droits», car pour elle, ce qui comptait vraiment, c'étaient les obligations et les responsabilités.

Elle eut une mort calme, en paix avec elle-même, avec sa famille et avec son Église. Sa vie durant, elle eut un impact énorme sur bien des gens au Canada, comme nous le rappelle le livre qui raconte le «voyage d'une femme».

## À P R O P O S

## ... du rapport aux médias

Il n'est pas facile de prendre du recul et une distance critique à l'égard des médias. L'abondance des informations et des messages véhiculés donne souvent l'illusion de la diversité et de l'exhaustivité de l'information. De plus, le rythme auquel les informations se succèdent et se remplacent les unes les autres ne laisse guère de place à la réflexion et à la compréhension.

Les individus n'ont donc pas le temps d'assimiler les événements, d'en discuter avec d'autres et de former ainsi une opinion éclairée, le public doit nécessairement dépasser le stade de l'écoute passive.

Ce qui implique d'acquiescer une attitude plus sélective dans le choix des émissions ainsi qu'une aptitude à comparer les sources d'information et à questionner ce qui

est écrit, dit et montré.

Pour inciter les médias à entretenir des rapports de communication non marchands avec le public, il faut en quelque sorte que le public en arrive lui aussi à utiliser les médias, non pas en tant que consommateur passif mais en tant que citoyen actif.

Bref, l'action pour améliorer la qualité des médias, à l'instar de celle sur l'environnement, doit s'attaquer aux causes du problème et faire en sorte que cette bataille devienne celle de tous les citoyens.

Extrait de «La population face aux médias», Lina Trudel, Institut canadien d'éducation des adultes, vlb éditeur, 1992.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

## ACTUALITÉS

## SIDA Des fichiers pour séropositifs?

SUITE DE LA PAGE UNE

D'autres, cependant, n'y voient que des risques.

«Tant que le sida aura une valeur de «marqueur social», il faudra s'abstenir d'en fichier les victimes», affirme le Dr Jean Robert, directeur du département de santé communautaire Saint-Luc à Montréal.

Un premier projet veut constituer une banque des noms des porteurs du sida.

Le second, appelé Médecins sentinelles, est piloté par le DSC du Saint-Sacrement à Québec et consiste en la création, à leur insu, d'une banque de données sur 25 000 des 100 000 personnes qui subissent un test de dépistage du virus du sida (VIH) chaque année au Québec.

Cela revient à créer un fichier des séropositifs, soit des personnes porteuses du virus.

Une personne infectée par le VIH peut ne jamais développer la maladie et elle continue à vivre sans que rien ne paraisse.

Le but de ce fichier est de suivre de près l'évolution de la transmission du virus en fonction des comportements des individus à risque. Une phase-pilote a été réalisée en 1988-89 avec 4000 sujets. Elle a permis de découvrir une augmentation de la prévalence du virus chez les utilisateurs de drogues par voie intraveineuse.

Le fichier contiendrait le résultat du test mais aussi des informations personnelles: l'orientation et les habitudes sexuelles, la consommation de drogues, les antécédents de maladies transmissibles sexuellement.

La fiche de chaque individu serait identifiée par un numéro secret correspondant à son numéro d'assurance-maladie (NAM). Le nom de la personne n'y figurerait pas. Ce numéro sert à éliminer les doubles inscriptions.

Le projet s'appuierait sur la participation volontaire d'un réseau de médecins partout au Québec.

Le médecin participant devrait communiquer, à son insu, le numéro d'assurance-maladie du patient, à un ordinateur. À partir de ce numéro, l'ordinateur générerait un code secret indécomposable. Il serait impossible à partir du code de reconstituer le numéro d'assurance-maladie.

C'est ce code secret qui figurerait sur la fiche transmise au ministère.

Toutefois, le même numéro d'assurance-maladie générerait toujours le même code secret.

Il serait donc possible à un être malveillant, ayant accès au système et connaissant votre numéro d'assurance-maladie, de produire le code secret lui étant associé et de vérifier ensuite dans la banque de données si vous y êtes et si vous êtes séropositif.

Le système serait entouré de mesures de sécurité et seuls les membres de l'équipe de recherche y auraient accès, jure le responsable du projet, le Dr Michel Alary.

Mais le directeur du Mouvement d'intervention et d'entraide de lutte contre le sida à Québec, M. Jocelyn Châteauneuf, soulève l'hypothèse qu'un tribunal puisse forcer le médecin à révéler le code d'un individu. Un juge pourrait le faire dans le cas d'une personne accusée d'agression sexuelle, par exemple. Ou encore soupçonnée par son assureur d'avoir souscrit à une police d'assurance-vie à un moment où elle se savait infectée par le virus, sans l'avoir dit.

Rappelons que la Cour suprême du Canada a statué, en mars 1992, dans une cause impliquant La Métropolitaine, que «le droit à la confidentialité de ses dossiers médicaux est un droit relatif». Une personne renonce

«sans réserves» à ce droit lorsqu'elle signe une formule standard permettant à l'assureur d'avoir accès à ses dossiers pour évaluer le risque.

Le second projet vise à faire modifier le règlement sur la protection de la santé publique pour que le formulaire de déclaration obligatoire des cas de sida porte un élément d'identification du malade.

Ces formulaires sont remplis par le médecin traitant et sont acheminés au ministère qui les utilise entre autres à des fins statistiques.

Le ministère suggère que cet élément d'identification soit, dans ce cas-ci également, un code secret généré par un ordinateur à partir du numéro d'assurance-maladie.

Dans ce cas-ci toutefois, selon un document descriptif du projet, le département de santé communautaire conserverait une «liste d'appariement des numéros originaux et des numéros encodés (sic)».

Le ministère est conscient que cette procédure aurait pour effet de constituer un fichier de renseignements nominatifs qui permettrait d'identifier les malades. Cela est dans le but de pouvoir retracer le patient concerné si nécessaire.

Mais toujours subsiste le risque d'une indiscretion, d'une fuite, d'un trafic occulte d'informations personnelles. Un risque inacceptable, dit le Dr Jean Robert.

«Quand on voit chaque semaine des malades dans la misère, qui ont perdu leur emploi, perdu leur logement, qui n'ont pas de place où finir leur vie, à cause d'une indiscretion, je pense qu'il faut encore faire un petit sacrifice sur la pureté des statistiques, dit-il. Que j'aie 508 cas dans le territoire, ou 493 ou 608, qu'est-ce que vous voulez que ça change?»

Le sida est source de discrimination, poursuit le médecin, qui invite ses collègues à se rendre compte qu'il y a dans la société des gens moins vertueux qu'eux. Les informations sur les sidéens sont en demande sur le marché noir. Dans les cabinets privés, des employés sont soudoyés pour sortir les dossiers.

Le Dr Robert note que beaucoup d'Ontariens viennent subir le test de dépistage au Québec pour fuir le système nominatif de leur province. À tel point que le gouvernement de Bob Rae a créé, il y a un an, un réseau de cliniques où il est désormais possible de subir le test anonymement.

L'anonymat «n'est pas un bon système», rétorque le Dr Robert Remis, responsable du programme de surveillance du sida au Québec. Cela rend «le suivi des cas plus difficile», argue-t-il, et introduit un biais dans les statistiques. Il estime à 15 à 20% des cas déclarés de sida être des doubles de cas déjà enregistrés. Les gens vont consulter un second médecin lorsqu'ils apprennent qu'ils sont atteints. Les deux médecins inscrivent le cas.

L'anonymat protège les intérêts des individus, dit le Dr Remis. «Je veux bien, mais à condition qu'il n'y ait pas un prix trop lourd à payer pour la collectivité».

À son avis, l'intérêt de la collectivité veut qu'on dispose d'informations plus précises sur l'étendue de l'épidémie. Les sidéens, dit-il, sont déjà connus dans le système de santé, leur état est connu de leur entourage. La protection de l'anonymat, «ce n'est pas si délicat que ça», dit-il.

Au cabinet du ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, une porte-parole précise que chacun des deux projets n'a fait l'objet d'aucune décision. Mme Marie-Claire Ouellet assure cependant que, dans les deux cas, «on cherche une solution qui respectera l'éthique».

## Méningite: en acceptant d'être vacciné, vous acceptez d'être fiché

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Votre petite signature sur le formulaire d'autorisation de vaccination contre la méningite, ces jours-ci, ne vous vaut pas, à vous-même ou votre enfant, qu'un petit vaccin.

Elle vous vaut également le privilège d'être fiché dans une banque de données créée expressément pour faciliter divers travaux de recherche sur cette maladie.

Québec souhaitait en effet profiter de la vaste opération de vaccination déclenchée avant Noël, l'une des plus importantes dans le monde industrialisé, pour constituer cette banque de données sur un million et demi de Québécois, âgés de six mois à 20 ans, et qui seront vaccinés d'ici la fin mars.

Il en avait confié le mandat au Dr Christian Fortin, du centre de coordination de la santé publique à Québec. Il a parallèlement lancé dans le réseau de la santé un appel aux chercheurs intéressés à utiliser telles données pour leurs travaux.

Le formulaire dit que les renseignements «sont nécessaires au suivi de l'opération de vaccination». Il ne parle pas de travaux de recherche.

Les travaux du Dr Fortin visent entre autres à connaître la couverture vaccinale dans chaque région (combien de vaccinés et qui) et de mesurer l'efficacité du vaccin sur les cinq prochaines années, en particulier auprès des enfants âgés de moins de trois ans.

Il n'existe à peu près pas d'études sur l'efficacité de ce

vaccin sur les enfants de moins de trois ans à travers le monde, explique le Dr Fortin. L'opération québécoise est une occasion unique, dit-il, de faire avancer la recherche à ce sujet.

D'autres projets de recherche s'intéressent aux déterminants de l'acquisition de la maladie.

Tel que rédigé, le formulaire laisse le choix à la personne d'accepter ou de refuser le vaccin. Mais il ne lui laisse pas le choix d'accepter que les renseignements contenus sur le formulaire soient communiqués au DSC, au ministère et à la Régie de l'assurance-maladie.

En signant l'autorisation de vaccination, vous autorisez la communication des renseignements.

Il est possible de s'y soustraire en rayant le paragraphe concerné sur le formulaire.

La Loi sur la santé et les services sociaux stipule que des informations contenues au dossier médical ne peuvent être communiquées à autrui qu'avec le consentement du patient.

Ce formulaire a fait naître un litige entre le ministère et la Commission d'accès à l'information, chien de garde de la vie privée auprès du gouvernement.

Selon la Commission, ce consentement n'est pas valide parce qu'il ne lui apparaît pas être accordé par le signataire de façon «libre et éclairée».

La Commission a écrit au sous-ministre de la Santé pour lui dire que les organismes qui recueillent ces renseignements «ne peuvent se sentir autorisés de ce consentement pour les communiquer au ministère».

Il reste à voir si le ministère contestera cet avis.



## ASSURANCE-CHÔMAGE

La conspiration indépendantiste

SUITE DE LA PAGE UNE

tanément ils acquièrent une virginité pour dire: on est contre ce projet de loi là. Voyons donc», lance-t-il en ajoutant: «Lucien Bouchard et Gérard Larose font leurs conférences de presse ensemble. C'est tellement apparent, c'est tellement évident que vous n'avez même pas besoin de me poser la question.»

«Ce sont des gens qui plaident pour le départ volontaire du Québec de la fédération canadienne. Eux autres, ils vont être contre n'importe quelle mesure qu'on va prendre», déclare de son côté le ministre Bernard Valcourt.

Ces commentaires ne sont pas sans rappeler ceux du premier ministre Mulroney, lorsqu'il avançait, en début de la campagne référendaire, que ceux qui s'opposaient à l'accord de Charlottetown étaient des «ennemis du Canada».

Ils survinrent 24 heures après une manifestation montréalaise à laquelle ont participé plus de 45 000 personnes dont le chef fédéral du NPD Audrey McLaughlin et les députés libéraux fédéraux Marcel Prudhomme et Alfonso Gagliano.

En plus des deux partis d'opposition à Ottawa et des grandes centrales syndicales, une poignée de députés conservateurs fédéraux, le Barreau du Québec et plusieurs autres groupes à vocation sociale réclament des changements aux dispositions du bill C-105 qui mettraient fin aux prestations d'assurance-chômage pour les gens qui quittent volontairement leur emploi et ceux qui sont congédiés pour mauvaise conduite.

L'analyse des deux ministres a ponctué une journée au cours de laquelle le gouvernement a réaffirmé à toutes les occasions sa volonté de ne pas dévier des orientations du projet de loi C-105 ainsi:

— une première rencontre du comité du caucus mis sur pied pour étudier le projet de loi C-105 avec le ministre Valcourt a été avortée. Cinq minutes après le dé-

but prévu de la réunion, le ministre a quitté la salle parce que la moitié des membres du groupe manquaient à l'appel. Une autre rencontre est en principe organisée pour aujourd'hui.

— aux Communes, sans s'impliquer directement dans le débat, le premier ministre Brian Mulroney n'a pas caché ses sentiments, passant la période des questions à rugir son appui à son ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

«C'est de la coconnerie. Ne réponds pas à ça», a conseillé le premier ministre à Bernard Valcourt quand le Bloc québécois lui a demandé pourquoi le gouvernement serrerait la ceinture des chômeurs plutôt que celle des corporations qui se soustraient aux impôts.

— le ministre de l'Emploi a publiquement rejeté l'hypothèse de ne priver d'assurance-chômage que les employés qui récidivent et quittent à plus d'une reprise un emploi sans raison apparente plutôt que de pénaliser d'emblée les départs volontaires.

Il s'agissait là d'une des principales solutions de recherche mises de l'avant par des députés conservateurs pour rendre le projet C-105 plus souple. «Le gouvernement n'a pas un sou à donner à ceux qui quittent leur emploi sans raison valable, même une seule fois», a tranché le ministre.

Tout en continuant de presser leur gouvernement de faire des changements au bill C-105, deux des députés conservateurs dissidents ont refusé de souscrire hier à l'analyse que font Pierre Blais et Bernard Valcourt des causes de l'opposition que soulève le projet au Québec.

«Ils ont droit de dire des choses. Moi, je pense autre chose», affirme le député d'Abitibi Guy St-Julien selon qui les opposants québécois au projet sont d'abord «des travailleurs et des travailleurs qui sont inquiets.»

«Je ne savais pas que Marcel Prudhomme était souverainiste», affirme pour sa part le député de Jonquière Jean-Pierre Blackburn au sujet de la participation de certains de ses collègues libéraux aux manifestations contre le bill C-105.

LE DEVOIR est publié par Le Devoir Inc., société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 2050, rue de Bleury, Montréal, H3A 3M9. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division des imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue St-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc. située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333. Le Devoir (USPS - 003708) is published daily by Le Devoir Inc., 2050 de Bleury, 9e étage, Montréal, Québec H3A 3M9. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.Q. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.



Fidèle lectrice du DEVOIR... depuis 1910 - Madame Claire Panneton-Neveu, de Trois-Rivières, que nous apercevons ici en compagnie de M. Roger Pagé, préposé au télémarketing au DEVOIR dans la région de la Mauricie, a vivement apprécié qu'on lui ait fait cadeau d'une «lecture» du nouveau DEVOIR, particulièrement celle de l'édition du samedi, 30 janvier. Interviewée par Joël Le Bigot, animateur de CBF-Bonjour, lors du 75e anniversaire de fondation du DEVOIR, en 1985, puis saluée, de nouveau, par M. Le Bigot lors de la diffusion d'un émission spéciale le 26 janvier dernier soulignant le dévoilement du nouveau DEVOIR, madame Panneton-Neveu a réitéré son attachement indéfectible au journal qu'elle a vu naître. Maintenant âgée de 95 ans, madame Panneton-Neveu n'avait que 13 ans lorsqu'en 1910, elle rencontra Henri Bourassa, le fondateur du DEVOIR, lors d'un ralliement politique, à Trois-Rivières. «J'étais avec mon père, souligne-t-elle; Bourassa avait été l'un des principaux orateurs de la soirée.»

Toujours intéressée à l'actualité, et manifestement, dotée d'un sens critique en éveil, madame Panneton-Neveu juge très attrayante la facture nouvelle du DEVOIR. Elle se dit entièrement d'accord avec la diversification des pages thématiques, de même qu'avec un contenu augmenté susceptible de répondre aux attentes d'une clientèle élargie. «Le DEVOIR, conclut-elle, c'est «le» journal.»

Publi reportage

## COMBAT Parizeau, Bouchard, Hitler...

SUITE DE LA PAGE UNE

de ce que Hitler a fait».

Rédigée par le président et directeur général de la firme, M. Richard Lafferty, l'analyse dont LE DEVOIR a obtenu copie met en relief l'absence d'organisations suffisamment fortes et structurées pour freiner la montée du courant nationaliste. L'auteur déplore notamment qu'il n'y ait pas au Québec de groupes patriotiques organisés, fondés sur les concepts de liberté, d'égalité et de fraternité. «C'est la même situation qui prévalait avec Hitler. Les grandes industries et les banques n'ont pas voulu offenser le leadership dictatorial par peur de réactions punitives. Et cette situation semble largement prévaloir aujourd'hui dans la province de Québec».

À titre d'exemple, The Lafferty Canadian Report rappelle l'intervention du président de la Banque Royale pendant la campagne référendaire, alors que M. Taylor avait prédit que si le NON l'emportait, le taux d'inflation tripletrait et quelque 800 000 Canadiens perdraient leur emploi. L'auteur soutient qu'à la suite des réactions démagogiques du président du Parti québécois, la Banque Royale a perdu 100 millions\$ de dépôts. Et il trouve encore plus atristant que le président de la Banque Royale ait senti le besoin de s'excuser auprès de ses actionnaires.

L'analyste financier Richard Lafferty s'attend d'ailleurs à ce que son entreprise subisse le même sort. «Nous allons probablement être pénalisés pour avoir exprimé ces vues. Mais le succès d'Hitler était entièrement fondé sur la peur et ce sont précisément les tactiques du Parti québécois».

Rejoint par LE DEVOIR, M. Lafferty a rejeté l'idée que ses propres propos soient eux-mêmes démagogiques. Il reconnaît que de dramatiser ainsi la situation puisse amener des capitaux à fuir le Québec. Mais il es-

time que l'essentiel pour un analyste financier est de savoir écrire franchement la vérité. «Ma responsabilité est de décrire les conditions économiques et politiques comme je le vois. Ça dépend comment on définit la démagogie. Si mes clients me demandent s'ils devraient investir dans de telles conditions, je leur dirai non».

Président de la firme de courtage, Bolton & Tremblay, M. Jacques Landry a expliqué au DEVOIR que M. Lafferty est généralement perçu dans le milieu comme un analyste financier compétent. Mais à son avis, sa compétence s'arrête là. Il dirige une entreprise marginale qui gère un petit portefeuille. «Les gens du milieu sont surtout curieux de savoir ce qu'il pense, mais il n'a pas vraiment d'influence. C'est un penseur indépendant». Il note que M. Lafferty a le secret des coups fumants de ce genre.

Destiné aux actionnaires et clients de l'entreprise, The Lafferty Canadian Report est publié à quelques centaines d'exemplaires. L'auteur y exprime l'opinion que le sentiment nationaliste est particulièrement florissant dans les régions rurales parce que les gens y sont moins renseignés et moins éduqués. Il souscrit à l'hypothèse que le premier ministre Bourassa sera amené à quitter la vie politique. Dans cette optique, il lui paraît que son successeur manquera de temps pour se donner une identité politique avant les prochaines élections fédérales. Au nombre des aspirants les plus couramment mentionnés, il cite les noms du ministre conservateur, Benoît Bouchard et des ministres libéraux Pierre Paradis et Gil Remillard.

Enfin, Richard Lafferty constate que les Canadiens subissent essentiellement l'influence des intérêts établis et se laissent progressivement entraînés dans le schéma de la conformité. Une influence qui origine de trois bastions de l'établissement. «Ce sont les politiciens, les banques et les avocats. Et ils ont chacun les mains dans les poches de l'autre».

## POLICIERS

SUITE DE LA PAGE UNE

par Claude Corbo, remettait au ministre Ryan un rapport pressant les autorités de poursuivre le travail de sensibilisation aux réalités multiculturelles. À l'ère de la police communautaire et socio-préventive chère à Alain Saint-Germain, directeur du SPCUM, l'étude semble démontrer que le travail presse.

«Globalement, il y a deux grands aspects qui se dégagent de leurs propos, ajoute André Jacob. D'abord ils ont horreur de la Charte des droits, ils disent que c'est une entrave à leur travail, que ça les empêche de faire leurs interventions».

«Ensuite, ils se plaignent que les policiers et leurs propres patrons ne les soutiennent pas assez. Ils disent que les lois n'ont pas de dents, que les amendes ne sont pas assez fortes. En fait, je crois qu'ils aimeraient recevoir un message politique clair en faveur d'un travail plus musclé».

En fait, ajoute M. Jacob, «plusieurs policiers sont dépressifs, se sentent inutiles. J'en ai rencontré qui étaient

désabusés après cinq ans de service et qui commençaient à rêver à la retraite. Il y a un gros travail à faire pour remonter le moral des troupes».

Mais l'enquête démontre aussi que les policiers montréalais peuvent faire preuve d'ouverture. «Tous ont déploré le fait que leur formation devrait être mieux adaptée à la pratique policière en grands centres urbains, explique André Jacob. Plusieurs souhaitent un Institut de police à Montréal».

«Et tous ont déclaré apprécier grandement les programmes de relation avec la communauté, les contacts directs avec les organismes communautaires et avec la communauté directe. Plusieurs déplorent ne parler qu'aux dirigeants des organismes ethniques et ils nous expliquent qu'ils aimeraient participer à des rencontres sur le terrain avec des travailleurs sociaux, des organisateurs communautaires».

«Mais, à mon avis, il y a tout un travail de préparation pour y arriver, conclut-il.

## LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355 Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

SERVICE À LA CLIENTÈLE  
LE DEVOIR  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3M9

LES BUREAUX DU DEVOIR  
SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR

# LES SPORTS

EN BREF

**HOCKEY**

**LIGUE NATIONALE**

**HIER**

Buffalo 2, Ottawa 4

Rangers 4, New Jersey 5

Boston 0, Pittsburgh 4

Saint Louis 3, Hartford 1

**Samedi**

Prince-de-Galles 16

Clarence-Campbell 6

**Ce soir**

New Jersey à Detroit

Ottawa à Philadelphie

Montréal à Islanders

Vancouver à Québec

Toronto à Tampa Bay

Washington au Minnesota

Boston à Saint Louis

Edmonton à Los Angeles

**Demain**

Pittsburgh à Rangers

Buffalo à Winnipeg

San Jose à Calgary

**LIGUE NATIONALE**

**Conférence Prince-de-Galles**

**Section Adams**

|          | pj | g  | p  | n | bp  | bc  | pts |
|----------|----|----|----|---|-----|-----|-----|
| Montréal | 56 | 33 | 18 | 5 | 231 | 187 | 71  |
| Québec   | 54 | 29 | 17 | 8 | 222 | 194 | 66  |
| Boston   | 55 | 30 | 21 | 4 | 219 | 196 | 64  |
| Buffalo  | 54 | 27 | 20 | 6 | 232 | 191 | 60  |
| Hartford | 54 | 14 | 36 | 4 | 172 | 250 | 32  |
| Ottawa   | 57 | 7  | 46 | 4 | 132 | 265 | 18  |

**Section Patrick**

|              |    |    |    |   |     |     |    |
|--------------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| Pittsburgh   | 54 | 35 | 14 | 5 | 230 | 176 | 75 |
| Washington   | 53 | 25 | 22 | 6 | 207 | 193 | 56 |
| Rangers      | 54 | 23 | 22 | 9 | 216 | 209 | 55 |
| Islanders    | 53 | 24 | 23 | 6 | 219 | 196 | 54 |
| New Jersey   | 52 | 25 | 23 | 4 | 182 | 181 | 54 |
| Philadelphie | 52 | 18 | 26 | 8 | 200 | 216 | 44 |

**Conférence Clarence-Campbell**

**Section Norris**

|             |    |    |    |   |     |     |    |
|-------------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| Chicago     | 57 | 31 | 18 | 8 | 195 | 154 | 70 |
| Minnesota   | 54 | 28 | 18 | 8 | 193 | 175 | 64 |
| Detroit     | 55 | 29 | 20 | 6 | 232 | 183 | 64 |
| Toronto     | 53 | 24 | 21 | 8 | 173 | 163 | 56 |
| Saint Louis | 55 | 24 | 23 | 8 | 188 | 186 | 54 |
| Tampa Bay   | 55 | 18 | 34 | 3 | 174 | 211 | 39 |

**Section Smythe**

|             |    |    |    |   |     |     |    |
|-------------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| Vancouver   | 53 | 30 | 15 | 8 | 236 | 166 | 68 |
| Calgary     | 54 | 29 | 19 | 6 | 206 | 183 | 64 |
| Winnipeg    | 54 | 25 | 23 | 6 | 201 | 204 | 56 |
| Los Angeles | 53 | 24 | 23 | 6 | 209 | 217 | 54 |
| Edmonton    | 55 | 19 | 28 | 8 | 152 | 209 | 46 |
| San Jose    | 54 | 6  | 46 | 2 | 148 | 265 | 14 |

**LES MENEURS**

|                  | b  | p  | pts | Canadien   | b  | p  | pts |
|------------------|----|----|-----|------------|----|----|-----|
| Lemieux, Pit.    | 39 | 65 | 104 | Damphousse | 29 | 43 | 72  |
| Oates, Bos.      | 33 | 60 | 93  | Muller     | 26 | 45 | 71  |
| LaFontaine, Buf. | 34 | 48 | 82  | Lebeau     | 25 | 45 | 70  |
| Turgeon, Isl.    | 34 | 48 | 82  | Bellows    | 22 | 33 | 55  |
| Recchi, Phil.    | 32 | 48 | 80  | Keane      | 12 | 35 | 47  |
| Mogilny, Buf.    | 50 | 29 | 79  | Savard     | 13 | 31 | 44  |
| Selanne, Win.    | 42 | 37 | 79  | Schneider  | 13 | 28 | 41  |
| Bure, Van.       | 44 | 33 | 77  | Desjardins | 10 | 23 | 33  |
| Stevens, Pit.    | 40 | 36 | 76  |            |    |    |     |
| Zverman, Det.    | 38 | 36 | 76  |            |    |    |     |
| Gilmour, Tor.    | 19 | 56 | 75  |            |    |    |     |
| Hull, Stl.       | 37 | 37 | 74  |            |    |    |     |
| Janney, Stl.     | 14 | 60 | 74  | Sundin     | 26 | 43 | 69  |
| Roenicke, Chi.   | 30 | 43 | 73  | Sakic      | 34 | 34 | 68  |
| Damphousse, Mon. | 29 | 43 | 72  | Nolan      | 28 | 30 | 58  |
| Muller, Mon.     | 26 | 45 | 71  | Duchesse   | 15 | 43 | 58  |
| Robitaille, LA.  | 36 | 34 | 70  | Ricci      | 17 | 38 | 55  |
| Lebeau, Mon.     | 25 | 45 | 70  | Young      | 22 | 44 | 54  |
| Roberts, Cal.    | 31 | 38 | 69  | Kovalenko  | 16 | 25 | 41  |

## Walker signe avant l'arbitrage

Il sera le joueur le mieux payé des Expos

PRESSE CANADIENNE

Montréal - Le voltigeur Larry Walker, le joueur par excellence des Expos en 1992, est devenu le plus haut salarié de l'équipe en acceptant hier un contrat d'un an évalué à 3 millions \$.

Walker, qui a ainsi plus que triplé son salaire évalué à 950.000 \$ en 1992, devait comparaître en arbitrage dans les prochains jours. Il avait soumis une demande de 3.4 millions \$ alors que les Expos lui offraient 2.6 millions \$.

Les deux parties ont réglé leur différend sans avoir à se présenter devant un arbitre qui aurait tranché sans aucun compromis monétaire.

«C'est agréable d'en être venu à une entente, a commenté Bill Stoneman, le vice-président qui est responsable des négociations de contrat. La pression monte toujours quand on approche de la date de comparution.»

Le droitier Dennis Martínez a gagné 3.3 millions \$ l'an dernier mais il recevra un peu moins de 3 millions \$ cette saison à la dernière année de son contrat à long terme.

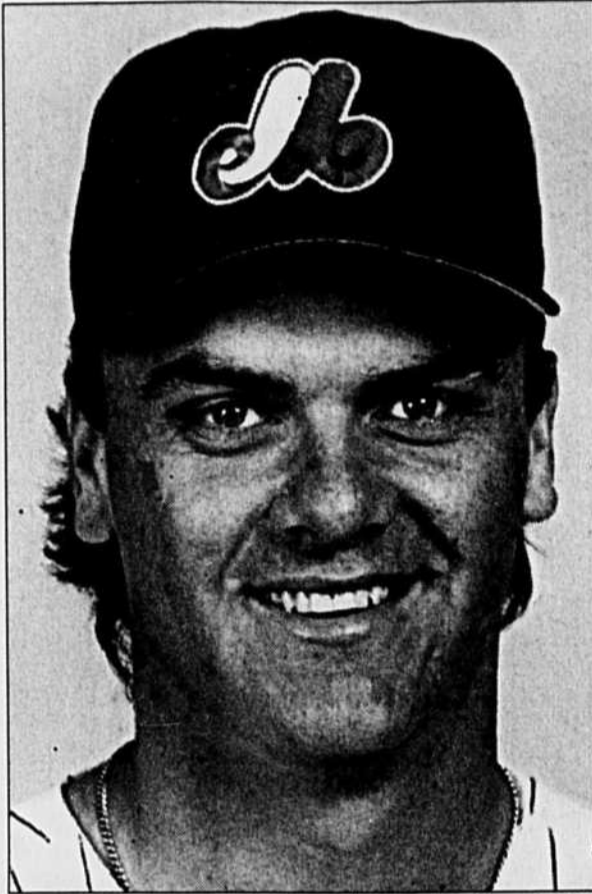
Walker a frappé pour .301, claqué 23 circuits et produit 93 points en 1992 à sa troisième année dans les ligues majeures. Il est le deuxième joueur à s'entendre avec l'équipe avant l'arbitrage. Le lanceur Ken Hill a accepté un contrat de 2 millions \$ la semaine dernière.

Le voltigeur Marquis Grissom, qui a dominé les ligues majeures au chapitre des vols de buts la saison dernière, et le joueur de deuxième but Delino DeShields sont les autres joueurs ayant porté leur cause en arbitrage.

Grissom demande 1.95 million \$ alors que les Expos lui offrent 1.2 million \$. Quant à DeShields, un frappeur de .292 en 1992, il voudrait obtenir 1.9 million \$, 700.000 \$ de plus que l'offre des Expos.

«Je n'ai pas eu la chance de discuter avec leurs agents autant qu'avec ceux de Walker et Hill, a noté Stoneman. Je ne sais pas si nous serons capables d'éviter l'arbitrage. J'aurai probablement une meilleure idée à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine.»

Par ailleurs, les Astros de Houston ont annoncé hier avoir dépensé la rondelette somme



Larry Walker recevra 3 millions\$ pour la saison 1993.

de 32,3 millions de dollars pour mettre sous contrat le joueur de troisième but Ken Caminiti, le joueur de deuxième but Craig Biggio et le voltigeur de centre Steve Finley.

Ces trois joueurs, qui représentent le noyau de l'équipe, ont tous signé des contrats de trois ans.

Biggio gagnera 11 millions\$ pour les trois prochaines campagnes, Caminiti recevra 10,9 millions\$ et Finley touchera 10,4 millions\$. Caminiti, Biggio et Finley auraient pu devenir joueurs autonomes à l'issue de la prochaine saison.

## CHANTAL BOURNISSIN: SAISON COMPROMISE

(AFP) — La skieuse helvétique Chantal Bournissen a été opérée hier à Genève d'une grave entorse à la cheville droite, une blessure qui compromet sérieusement sa saison, a déclaré son médecin personnel à l'issue de l'intervention. Le Dr Fritschy a précisé dans un communiqué que la cheville de la descendue, qui était l'une des favorites pour le titre mondial, à Morioka (Japon), présentait une déchirure ligamentaire et des lésions ostéo-cartilagineuses. «La cicatrisation devrait prendre six semaines. Son retour à la compétition cette saison semble problématique», a précisé le médecin. Chantal Bournissen s'est blessée, samedi, à Morioka en jouant au volley-ball.

## NAVATILOVA ABSENTE À ROLAND-GARROS...

Beckenham, Angleterre (AP) — Martina Navratilova, neuf fois victorieuse sur le gazon de Wimbledon, ne foulera pas cette année la terre battue de Roland-Garros, ont annoncé hier les organisateurs du tournoi de Beckenham auquel elle participera du 31 mai au 6 juin avant le grand rendez-vous des Internationaux de Grande-Bretagne. Martina, cinquième joueuse mondiale, était déjà absente des Internationaux d'Australie. Mais la terrible gauchère ne semble rien avoir perdu de sa rage de vaincre puisqu'elle a battu la semaine dernière dans le tournoi de Yokohama, l'Allemande Steffi Graf, deuxième au classement féminin.

## ...MAIS GAGNE DEUX PLACES AU CLASSEMENT

Miami (AFP) — L'Américaine Martina Navratilova, victorieuse à Yokohama, a gagné deux places au classement par ordinateur du circuit féminin de tennis, pour réapparaître dans le trio de tête derrière l'Allemande Steffi Graf (2e) et la Yougoslave Monica Seles (première). La Française Nathalie Tauziat a grimpé de trois places pour s'installer au 12e rang tandis que les sœurs bulgares Katerina et Magdalena Maleeva obtenaient chacune un gain de deux places pour être désormais 14e et 16e.

## BONALY REVIENDRAIT AVEC SON CHORÉGRAPHE

Paris (AFP) — Surya Bonaly, triple championne d'Europe de patinage artistique, a fait un nouvel essai en vue de travailler avec le chorégraphe Shanti Ruchpaul la semaine dernière à Pralognan (Alpes françaises). Shanti Ruchpaul, qui a notamment participé à la mise au point du programme des danseuses russes Marina Klimova et Sergueï Ponomarenko, champions olympiques à Albertville, et d'Oksana Gritschuk - Evgeni Platov, récents vice-champions d'Europe à Helsinki, venait d'Oslo et a passé toute la semaine à Pralognan. Une collaboration plus étroite et plus régulière avec le chorégraphe est envisagée. Des pourparlers sont en cours entre M. Georges Bonaly, le père de Surya, et l'agent de la chorégraphe. Le problème à résoudre est surtout d'ordre financier. Pour l'instant, il n'est pas encore certain que Surya Bonaly monte un nouveau programme pour les Championnats du monde à Prague, début mars. Si tel était le cas, elle présenterait son libre actuel sur les Quatre saisons de Vivaldi lors de l'épreuve de qualification prévue le 8 mars.

## NOVACEK BAT SANTORO À DUBAI

Dubai (Reuter) — Le Tchèque Karel Novacek, tête de série no 3, a remporté hier son 11e titre en battant le Français Fabrice Santoro (no 8) 6-4 et 7-5 en finale du tournoi de tennis de Dubai. Santoro, qui avait éliminé la tête de série no 1 Alexandre Volkov en quarts de finale puis le Britannique Jeremy Bates en demi-finale, a pris une avance de trois jeux à zéro. Mais il a commis une double faute dans le quatrième jeu, permettant à Novacek, servant et volé par rageusement, de revenir et de remporter le premier set. Dans le second set, le Tchèque a commis plusieurs fautes et laissé une avance de 5-2 à Santoro avant de faire une nouvelle remontée en prenant trois fois de suite le service du jeune Français.

## LES TRAIL BLAZERS ESPIONNENT

Le vice-président des Trail Blazers de Portland (NBA), Bucky Buckwalter, sera mercredi soir à Pau (centre de la France) pour superviser le pivot lituanien du Real Madrid Arvidas Sabonis (2.20 m), déjà retenu par Portland lors du repêchage, et son homologue de Pau, le Roumain George Muresan (2.30 m), à l'occasion de la rencontre du Championnat d'Europe des clubs entre les deux formations.

## BIATHLON: LE RENDEZ-VOUS BULGARE

Paris (AFP) — L'Allemagne, la Russie et la France devraient se partager les titres mis en jeu lors des Championnats du monde de biathlon qui se tiendront d'aujourd'hui à dimanche à Borovetz, dans le sud-ouest de la Bulgarie. L'Allemagne avait été la plus couronnée à Albertville, remportant trois médailles d'or, deux individuelles, une en relais. La Russie devrait faire aussi bien aux Championnats du monde que la CEI aux JO où cette dernière avait remporté deux titres individuels. Enfin, la France, victorieuse dans le relais féminin des Jeux devant son public, ne cesse de confirmer depuis le début de saison qu'elle fait désormais partie des meilleures nations dans cette discipline, tant chez les messieurs que chez les dames. Le Canada sera représenté par la Québécoise Myriam Bédard.

## CYCLISME: AUTRE APPEL DE CRIQUELION

Bruxelles (AFP) — Les avocats de l'ancien champion cycliste belge Claudy Criqueu viennent d'introduire un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel de Gand dans l'affaire l'opposant au Canadien Steve Bauer, a-t-on appris hier auprès du procureur belge. La Cour d'appel de Gand a acquitté le 29 janvier dernier le coureur cycliste canadien Steve Bauer, confirmant ainsi un jugement rendu en première instance par le tribunal correctionnel d'Audenaarde. L'ancien champion belge avait déposé plainte devant le tribunal correctionnel d'Audenaarde contre Steve Bauer pour coups et blessures volontaires, quelques jours après le Championnat du monde professionnel sur route, le 28 août 1988 à Renaix (Belgique). Lors du sprint final, Bauer avait semblé tasser Criqueu contre les barrières, provoquant la chute du champion belge, ce dont avait profité l'Italien Maurizio Fondriest pour enlever le titre. Bauer avait été déclassé de la deuxième place et Criqueu, qui avait dominé la fin de l'épreuve, avait rejoint la ligne d'arrivée à pied, vélo à la main.

## RETOUR GAGNANT D'ANDRE AGASSI

San Francisco (AFP) — Andre Agassi a effectué un retour gagnant. Absent en Australie, le jeune Américain, tête de série no 1, a remporté son premier tournoi de la saison dimanche à San Francisco (Californie), 18e victoire de sa carrière, en battant en finale son compatriote Brad Gilbert (no 2), 6-2, 6-7 (4/7) et 6-2. Agassi aurait pu conclure la rencontre plus rapidement. Mais, après un superbe service set face à un adversaire en délicatesse avec son service, il a laissé échapper deux balles de match (à 5-3 et 40-15) sur autant de double-fautes. «J'ai voulu en finir trop vite, a reconnu Agassi. Mais je suis resté concentré et ça m'a sauvé. Je ne vais pas perdre un seul match cette année», a affirmé le vainqueur, qui a fait part de son objectif de devenir le numéro mondial. Le fait que Courier et Sampras occupent les deux premières places m'a fait réaliser que c'est possible. Mais c'est une mission difficile à accomplir et je ne sais pas combien de temps cela prendra.»

## BEAUREGARD RETOURNE À WINNIPEG

Winnipeg (CP) — Les Jets de Winnipeg ont troqué leur troisième choix au prochain repêchage aux Flyers de Philadelphie en retour du gardien Stéphane Beauregard, qui avait été échangé des Jets aux Flyers en octobre pour des considérations futures. Le directeur-gérant des Jets, Mike Smith, a déclaré qu'une blessure au gardien auxiliaire Mike O'Neill avait rendu cette acquisition nécessaire. Agé de 25 ans et originaire de Cowansville, Beauregard a joué durant trois saisons à Winnipeg et conservé une fiche de 3-9-0 avec Philadelphie cette saison.

Le Canadien face aux Islanders ce soir

## Demers opposera Lebeau à Pierre Turgeon

FRANÇOIS LEMENU  
PRESSE CANADIENNE

Jacques Demers a décidé de combattre le feu par le feu. Ce soir, à Uniondale, le trio de Stephan Lebeau sera opposé à celui de Pierre Turgeon dans ce qui promet d'être un bel affrontement entre joueurs de talent.

«Ça représente un beau défi», a reconnu Lebeau, qui se voit confier des missions de plus en plus importantes à mesure que la saison progresse.

Lebeau n'a pas volé cette marque de confiance. Il a déjà amassé 70 points tout en présentant une fiche de plus 27, l'une des meilleures du circuit. Le trio qu'il complète avec Vincent Damphousse et Mike Keane est d'ailleurs le plus constant du Tricolore. Damphousse domine les pointeurs de l'équipe avec 72 points dont 29 buts, tandis que Keane montre un dossier de plus 32. Seuls Pavel Bure et Greg Adams, des Canucks de Vancouver, le devance à plus 33.

«Surveiller Pierre Turgeon n'est pas l'affaire d'un seul joueur. Tout le trio doit chercher à le neutraliser», prévient Lebeau, qui connaît bien le joueur-vedette des Islanders pour l'avoir affronté dans les rangs juniors. Lebeau évoluait alors à Shawinigan, et Turgeon à Granby.

«Turgeon est l'un des meilleurs centres de la ligue. Physiquement, il est très fort. Dans les coins de patinoire et derrière le filet, il est très dangereux. Mais sa plus grande qualité, c'est sa patience avec la rondelle», explique le no 47 du Tricolore.

### Bélangé rappelé

Le Canadien a rappelé, hier, le centre Jesse Bélangé de son club-école de Fredericton. Ce rappel a été rendu

nécessaire en raison de l'absence du capitaine Guy Carbonneau, qui soigne une tendinite au genou droit. A Fredericton, Bélangé présente un dossier de 19-32-51 en 39 rencontres. Son rendement serait toutefois bien meilleur s'il n'avait pas raté 16 matchs en raison d'une légère fracture d'un poignet. Il est revenu au jeu le 4 février.

### Leeman souffrant

Gary Leeman a accompagné l'équipe à Uniondale mais des raiders au dos l'empêcheront d'affronter les Islanders. Leeman s'est blessé mercredi contre les Kings de Los Angeles en donnant lourdement contre la clôture. Denis Savard le remplacera donc à la droite de Kirk Muller et de Brian Bellows.

Les trios de Damphousse-Lebeau-Keane, et de LeClair-DiPietro-Ewen demeurent inchangés.

### 14e en avantage numérique

Le jeu de puissance du Canadien se situe maintenant au 14e rang avec un taux de réussite de 19,3%. «Depuis deux mois, il est même de 22%, a dit Demers. L'utilisation de Vincent Damphousse au point d'appui nous aide grandement.» D'ici les séries, Demers entend consacrer 15 minutes au jeu de puissance avant chaque entraînement.

### Modano, l'as de la semaine

Le joueur de centre Mike Modano, des North Stars du Minnesota, a été nommé le joueur par excellence de la dernière semaine dans la Ligue nationale de hockey. En deux rencontres de la semaine dernière, Modano a récolté un total de huit points, dont trois buts. Il a été préféré au gardien Curtis Joseph, des Blues de Saint Louis, et à l'ailier droit Mike Gartner, des Rangers de New York.

Ligue de hockey junior majeur du Québec

## Plusieurs formations au bord du gouffre

PHILIPPE REZZONICO  
PRESSE CANADIENNE

Si la Ligue de hockey junior majeur du Québec se porte bien, certaines de ses formations sont au bord du gouffre. Malgré de fréquentes hausses d'assistances pour l'ensemble du circuit Courteau, plusieurs équipes ont du mal à boucler leur budget d'opération.

Les dirigeants de la LHJMQ sont toutefois conscients du problème et des mesures ont été déjà retenues afin de remédier à la situation.

«Des équipes qui font de l'argent année après année, il n'y en a pas, déclare d'emblée, Yvon Bouchard, le gouverneur des Saguenéens de Chicoutimi. Les équipes sont plutôt pauvres.»

«Sur 12 équipes présentement en opération, il y en a presque autant en difficulté, estime André Gabias, l'ex-gouverneur des défunts Draveurs de Trois-Rivières. Il faut toujours espérer 1500 spectateurs payants match après match pour opérer avec un profit.»

Il est normal de voir des équipes perdre de l'argent au sein de tout circuit de développement. Mais il est quand même étonnant de constater à quel point les formations peuvent être fragiles. Depuis les tous débuts de la LHJMQ, Laval a eu quatre équipes, Drummondville deux, Verdun trois, alors que Québec, Sorel, St-Jérôme, Rosemont et Longueuil ont perdu des concessions.

L'actuelle formation des Tigres de Victoriaville était auparavant à Longueuil, celle du Laser de Saint-Hya-

cinthe se voulait le Canadien junior de Verdun, alors que les Faucons de Sherbrooke étaient encore les Draveurs l'an dernier. Chaque déménagement implique des changements de propriétaires. Il y a également des équipes comme Chicoutimi, Granby et Laval qui ont changé de mains au cours des dernières années, sans s'installer ailleurs.

«Les équipes changent souvent de propriétaires parce que cela demande beaucoup de temps et que ce n'est pas rentable, précise Claude Bigras, gouverneur du Collège-Français de Verdun. Pour certains, posséder une formation junior est un rêve et ils sont prêts à perdre de l'argent.»

La tendance générale depuis 1988-89 semble être en voie de se répéter cette saison. La LHJMQ a attiré 27 201

spectateurs de plus en date du 30 novembre dernier, mais le retour d'une équipe à Sherbrooke — hausse de 21 955 personnes par rapport à l'an dernier à Trois-Rivières — et la présence d'Alexandre Daigle à Victoriaville — hausse de 11078 — explique tout. Pendant ce temps, six équipes accusent encore un retard sur 1991-92.

L'équation de rentabilité de la LHJMQ tient à peu de chose. Avec un budget d'opération de l'ordre d'un demi-million\$, 35 programmes à domicile et 70 000 spectateurs par an, les formations vont chercher 350 000\$ si l'on tient compte que le profit net d'un billet perçu est d'environ 5\$. Même avec de tels chiffres, il reste un manque à gagner de 150 000\$ que les formations doivent trouver par le biais de la publicité locale.